

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES
RELATIONS
SOCIALES

Bureau de la gestion des personnels (RH4)

Section personnels de surveillance

A Paris, le

04 AVR. 2022

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires

Monsieur le directeur de l'école nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du
renseignement pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'agence du travail
d'intérêt général et de l'insertion
professionnelle

Madame la cheffe du pôle de soutien à
l'administration centrale

Objet : Rectificatif n°1 à la note de publication de la campagne de mobilité des surveillants et surveillants brigadiers du premier semestre 2022.

Référence : Note DAP/RH4 du 29 mars 2022 relative au lancement de la campagne de mobilité des surveillants et surveillants brigadiers du premier semestre 2022.

Suite à la transmission de la note citée en référence, je vous informe que la liste des postes publiés est modifiée comme suit :

- Ajout de neuf postes vacants au PREJ Aix en Provence ;
- Retrait de 8 postes au PREJ Toulon ;
- Ajout d'un poste au SPIP Var RA Draguignan ;
- Retrait d'un poste au SPIP Var RA Toulon ;
- Ajout de la mention « postes femmes » pour les 6 postes ouverts au CP Rennes ;
- Suppression dans DAP/AC ENT Sud Francilien – agent d'escorte et ENT Sud Francilien chauffeur postes en doublon ;
- Changement d'intitulé « CP Meaux-Chauconin » à la place de « CP QNC Meaux-Chauconin » ;
- Changement d'intitulé sur la fiche de poste SNRP 1 « agent d'appui référent sécurité et archive » à la place de « agent administratif » ;

- Changement sur le poste moniteur technique d'intervention de l'ENAP : 2 PV et 1 PSDV au lieu de 1 PV et 2 PSDV ;
- Changement de poste moniteur sécurité incendie ou secourisme à l'ENAP : 2 PSDV au lieu de 4 PV ;
- Suppression de 6 postes d'agent d'escorte et de 4 postes de chauffeur (doublon avec les postes ouverts dans le ressort de la DISP de Paris).

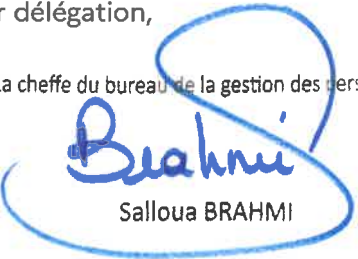
Le calendrier des opérations de mobilité reste inchangé.

Vous voudrez bien assurer dans les plus brefs délais, auprès des agents concernés, qu'ils soient en position d'activité ou en arrêt maladie (ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée), en congés annuels, congés bonifiés, ou en détachement, la diffusion de cette note et ses annexes.

Le bureau de la gestion des personnels reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le sous-directeur des ressources
humaines et des relations sociales,
Par délégation,

La cheffe du bureau de la gestion des personnels


Salloua BRAHMI